

Je souhaite calculer mon quotient familial sur le portail famille

- Aller sur le site de la Ville <https://www.clamart.fr> et cliquer sur portail famille (bandeau rose en haut de page)
- Dans mes démarches choisir « Je souhaite accéder à mon portail famille »
 - ✓ Se connecter sur son portail avec son Login et son mot de passe. Si mot de passe perdu, cliquer sur « Obtenir le mot de passe oublié »
 - ✓ Aller sur nouvelles démarches « Calculer son quotient familial »

Pour le calcul du quotient familial pour l'année 2020/2021, l'avis d'imposition à **prendre** en compte est celui de **2019 sur les revenus 2018. La référence de l'avis commence par 19.**

Si votre situation a changé depuis 2019, vous pouvez vous rapprocher de l'accueil de la mairie.

Une fois calculé, votre nouveau quotient s'applique à la facturation du mois en cours.

Confirmation

- Champs obligatoires
 - En cochant cette case j'accepte les CGU relatives à mes données personnelles.

- Compléter les champs ci-dessous, les numéros sans espace. Un point vert s'affichera si les données sont exactes. Puis valider

Calculer son quotient familial 2020/2021

Je saisis mes identifiants fiscaux

Je saisis mes identifiants fiscaux

Veillez saisir vos identifiants fiscaux que vous trouverez sur votre dernier avis d'imposition.

Combien de déclaration(s) avez-vous à saisir ?

1

Numéro fiscal (saisir sans espace)

Référence de l'avis (saisir sans espaces)

VALIDER

- Scroller vers le bas, les éléments de votre avis fiscal sont automatiquement affichés
- Cocher l'exactitude des données puis valider

Accepter les données issues de la déclaration automatique

- Je confirme l'exactitude de ces informations et accepte qu'elles soient utilisées pour l'établissement de mon quotient familial.

Je souhaite calculer mon quotient familial sur le portail famille

- Compléter le montant des allocations familiales mensuelles soumises à condition de ressources. 0 si pas d'allocation (prendre la dernière attestation de paiement CAF)
- Puis le RSA, montant mensuel, 0 si pas de RSA
- Valider

Calculer son quotient familial 2020/2021

Je saisis mes compléments de revenus

Déclarer ses revenus complémentaires

Veillez saisir toutes les informations relatives à vos revenus complémentaires. Ces informations seront utilisées pour le calcul des tarifs des inscriptions afin que ceux-ci correspondent le mieux à votre situation.

Allocations familiales (montant mensuel)

100

Revenu de Solidarité Active (montant mensuel)

Revenu de Solidarité Active (montant mensuel)

Si vous n'avez aucun revenu complémentaire, saisissez 0

- Compléter la composition du foyer

Je déclare le nombre de personnes à charge

Composition du foyer

Veillez indiquer le nombre de personnes qui composent votre foyer.

Nombre d'adultes

1

Nombre d'enfants

2

Dont nombre d'enfants en garde alternée

1

- S'affiche alors une page de récapitulatif

Récapitulatif de mes saisies

Dernière étape...

Voici le récapitulatif des informations fournies

Nombre de déclarations: 1

- Revenu brut global : 30990 €
- Allocations familiales : 100 €
- Revenu de Solidarité Active : 0 €

Nombre d'adultes: 1

Nombre d'enfants: 2 (dont 1 en garde alternée).

- Cliquer sur « **envoyer** »
- En dernière page s'affiche votre quotient familial, vous avez la possibilité de l'imprimer en cliquant sur la petite icône PDF